



DIRECTIVES & AIDE-MÉMOIRES

Saison 2022 - 2023

Officiating Committee

Table des matières

1. GENERAL (concerne tous les arbitres).....	4
1.1. Directives	4
1.1.1. Nettoyage de la glace lors de jets d'objets	4
1.1.2. Moyens de communications	4
1.1.3. Rapport - Arbitre.....	4
1.1.4. Rapport événements particuliers	4
1.1.5. Rapport - Expédition	4
1.1.6. Etablissement des rapports - Atteignable - Délais	4
1.1.7. CHECKLISTE -Mon rapport est-il complet?.....	4
1.1.8. Shake-Hand	5
1.1.9. Joueurs blessés.....	5
1.1.10. Ancrages des buts - Percer des trous	5
1.1.11. Droit de jouer - contrôle avant le match (voir aussi Pt.3.1.)	5
1.1.12. Droit de jouer - Joueurs suspendus	5
1.1.13. Rapport de jeu - contrôle après le match	6
1.2. Aide-mémoire	6
1.2.1. Protêt en cours de rencontre - Règlement juridique art. 54 - 59 (En NL, il n'y a pas de protêt sur le champ)	6
1.3. Equipement Espoirs + Classes d'âge	7
1.3.1. Protection faciale intégrale, grille	7
1.3.2. Casque de gardien de buts	8
1.3.3. Visière, casque	9
1.3.4. Protection dentaire.....	9
1.3.5. Protection de la nuque et du cou.....	9
1.3.6. Protection des oreilles	9
1.3.7. Procédure en cas d'équipement incorrect - pénalités règle 202.9	10
1.4. Catégorie d'âge	10
1.5. Répertoire des documents importants pour arbitres	10
1.6. Règlements Swiss Ice Hockey.....	11
1.6.1. Enregistrement et Changements de Clubs de Joueurs	11
1.6.2. Règlement Technique des Patinoires.....	11
1.7. Codes pénalités pour rapport de jeu SIHF system reporter	12
1.8. Directives pour inscrire les pénalités sur le rapport de jeu.....	14
2. SPORT DE COMPETITION (NL, SL, U20-ELIT, U17-ELIT)	15
2.1. Rapport de jeu - expédition	15
2.2. Formulaires rapports et feuilles de match utilisation et destinataires	15
2.3. Rapport - Transmission / Expédition	15
2.4. Rapport Jets d'objets	16



2.5. Rapport Vidéo Review	16
2.6. Rapport Diving or Embellishment (Regel 64).	16
2.7. Rapport Divers.....	16
2.8. Etablissement d'un rapport protêt en cours de rencontre.	16
2.9. Arbitres NL, SL, U20-ELIT ET U17-ELIT - Présence au stade de glace / patinoire.....	16
2.10. Maillot d'arbitre	17
2.11. Dresscode arbitres NL, SL, U20-ELIT	17
2.12. Matériel reçu (équipement).....	17
2.13. Renvoi du système de communication	18
2.14. Jeux de hasard et paris	18
2.15. Medias.....	18
2.16. Socials Medias	18
2.17. Règlements et Directives du Sport d'Elite	18
3. SPORT ESPOIRS, AMATEURS ET FEMMES (NAFS)	19
3.1. Rapport de jeu - expédition	19
3.2. Formulaires rapports et feuilles de match- Utilisation et destinataires	19
3.3. Rapport / Feuilles de match- Transmission / Expédition.....	19
3.4. Arbitres - Présence au stade de glace / patinoire de la L.....	19
3.5. Tenue Prospects en NAFS Les prospects portent en MyHockey League et en NAFS les maillots du NAFS sans numéro et les casques du NAFS sans les bandes de couleur.	19
3.6. Règlement et directives du NAFS	20



1. GENERAL (*concerne tous les arbitres*)

1.1. Directives

1.1.1. Nettoyage de la glace **lors de jets d'objets**

L'arbitre doit décider rapidement s'il veut ou non que la glace soit nettoyée. Il ne doit pas seulement rapidement décider, mais aussi rapidement le communiquer au speaker. Le speaker de son côté doit être pour effectuer immédiatement l'annonce. De ce fait on peut économiser du temps (*pour la LN il y a des directives complémentaires, voir 2^{ème} partie*).

1.1.2. Moyens de communications

Les Natels, I-Phone, I-Pad, etc. ne peuvent pas être utilisés à partir de 15 minutes avant le début du match et jusqu'à 15 minutes après la fin du match.

1.1.3. Rapport - Arbitre

Ce formulaire est à utiliser pour toutes les fautes commises par les joueurs et les officiels d'équipe (voir énumération sur le formulaire).

L'entête du formulaire doit toujours être rempli complètement et sous description des faits il faut toujours expliquer l'événement; seulement indiquer un numéro de règle ne suffit pas. Ceci est important pour que l'instance compétente puisse prendre une décision.

1.1.4. Rapport événements particuliers

Ce formulaire est à utiliser pour tous les autres messages (organisation de la place, sécurité, engins pyrotechniques, etc.).

1.1.5. Rapport - Expédition

Voir partie 2 (LN) respectivement partie 3 (SEA)

1.1.6. Etablissement des rapports - Atteignable - Délais

Un arbitre qui établit un rapport d'arbitre doit être atteignable par téléphone durant les 72 heures suivantes.

1.1.7. CHECKLISTE -Mon rapport est-il complet?

En-tête du rapport	Remplie complètement
Quoi	Infraction règle - indiquer le numéro de la règle
Où	Surface de jeu, Bancs des pénalités/joueurs, en dehors de la surface de jeu, sur le chemin du vestiaire ou à la voiture, à l'extérieur de la patinoire (du stade)
Quand	Temps de jeu, arrêt de jeu, pause des tiers-temps, avant ou après le match
Qui	Joueurs, Officiels, Fonctionnaires du club, Spectateurs. Qui a omis de faire quelque chose
Comment	Description détaillée de l'événement Lors de blessure indiquer ce qui était visible, comment le joueur a quitté la glace, pouvait-il encore continuer à jouer, après combien de temps, etc.
Signature	Nom (<i>pas de numéro du Natel ou du téléphone</i>)



1.1.8. Shake-Hand

Dans le système à 3 ou 4 hommes, on ne donne pas la main aux coaches sur la glace. On peut passer devant et faire un signe, mais pas plus. Il y a suffisamment d'occasions de saluer personnellement les coaches avant ce moment si on le juge nécessaire.

Dans le système à deux arbitres, on se rend au banc des joueurs avant le début du match et on serre la main des coachs.

1.1.9. Joueurs blessés

Lorsqu'un joueur se blesse c'est de la compétence du Head d'effectuer le contrôle. Les LM doivent se concentrer sur les autres joueurs.

1.1.10. Ancrages des buts - Percer des trous

Il est recommandé aux arbitres de ne pas percer des trous dans la glace pour fixer l'ancrage des buts. Le propriétaire de la patinoire peut se retourner contre les arbitres en cas de dommage.

1.1.11. Droit de jouer - contrôle avant le match (voir aussi Pt.3.1.)

1. Une liste MyHockey, actualisé le jour même, peut être imprimée par les clubs.
Un joueur, qui est saisi avec un numéro de licence dans le système Reporter est toujours licencié, faute de quoi il n'apparaît pas sur le rapport de jeu.
2. Les arbitres doivent comparer le nombre de joueurs sur le banc avec le nombre mentionné sur le rapport de jeu et - au besoin - biffer des joueurs non-présents. Ce contrôle s'effectuera à l'issue du 1er tiers temps (soit avant la reprise du 2ème tiers temps). En cas d'infractions, l'arbitre à l'obligation d'établir un rapport. Un club fautif peut écopier d'une amende pour chaque joueur, qui figure sur le rapport de jeu sans être présent à la rencontre.

On pratique de la manière suivante:

- Les arbitres contrôlent au début de la rencontre le nombre de joueurs.
 - Le capitaine doit informer les arbitres avant le match (au plus tard après le salut des deux équipes sur la ligne bleue) quels joueurs manquent.
 - Les joueurs manquants doivent se présenter chez les arbitres au début du 2ème tiers.
 - Si tous les joueurs ne sont pas là les arbitres procèdent selon pt.3.
3. L'arbitre peut effectuer un contrôle d'identité (sauf en NL/SL) s'il a des doutes sur l'identité d'un joueur et il doit vérifier si une équipe exige qu'un joueur adverse particulier soit contrôlé. Le joueur doit présenter une pièce de légitimation officielle (ou une bonne photocopie). Sont considérés comme document officiel le passeport, la carte d'identité, le permis de conduire, l'abonnement général ou demi-tarif CFF ainsi que le Swiss-Pass des CFF. S'il n'est pas en mesure de la présenter il ne peut pas prendre part au jeu et l'arbitre établit un rapport
 4. Un gardien de but inscrit sur la feuille de match peut pas être aligné comme joueur de champ lors de la même rencontre.

1.1.12. Droit de jouer - Joueurs suspendus

Les arbitres peuvent partir du principe que lorsqu'un joueur est enregistré dans le système Reporter avec un numéro de licence et considéré comme un joueur licencié et de ce fait autorisé à jouer, mais on ne peut exclure qu'une enquête / suspension est encore en cours et qu'il ne peut pas jouer. Il faut un certain temps jusqu'à ce que le système le bloque. Vu ce qui précède les arbitres ne sont pas en mesure de confirmer ou d'infirmer si un joueur pénalisé avec une PMM/PM peut jouer ou non. L'entièr responsabilité est assumée uniquement par le Coach/Responsable d'équipe. Il doit savoir si son joueur peut jouer ou pas.

1.1.13. Rapport de jeu - contrôle après le match

Après la fin du match les arbitres reçoivent du marqueur officiel le rapport de jeu imprimé (du système REPORTER). Ils vérifient maintenant la véracité et l'exactitude des informations qui s'y trouvent et cela en relation avec les évènements qui se sont passés durant le match et annoncés au marqueur officiel.

Exemple: Si une pénalité pour crosse haute a été prononcée (infligée) et annoncée comme telle, mais un mauvais code a été enregistré vous pouvez le faire rectifier. Cependant, si une pénalité prononcée et annoncée est entrée correctement, vous ne pouvez pas la modifier ultérieurement. Dans ce cas, un "Incident report" (BESO) doit être établi.

Si c'est en relation avec une PMM ou une PM, vous pouvez le faire directement dans le "Referee Report".

1.1.14. Crosse perdue pendant le jeu

Le joueur A13 perd sa crosse intacte dans la ZN et le jeu se poursuit. Pour que cette crosse n'entrave pas le jeu, un LM (le jeu est toujours en cours) la ramasse et l'apporte au banc des joueurs A. Cela n'est pas admissible car le joueur aurait eu la possibilité de ramasser sa canne après coup et de continuer à jouer.

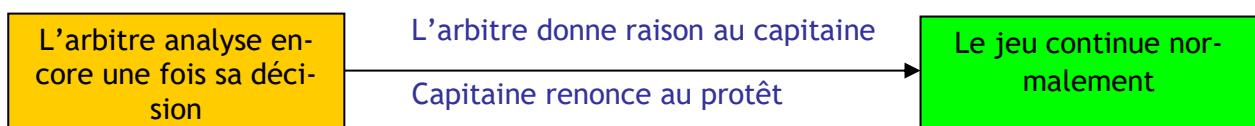
1.1.15. Finales - Médailles

Les arbitres qui dirigent les finales et les play-off n'ont pas le droit de recevoir les médailles de championnat destinées aux équipes.

1.2. Aide-mémoire

1.2.1. Protêt en cours de rencontre - Règlement juridique art. 54 - 59 (En NL, il n'y a pas de protêt sur le champ)

1. Un protêt en cours de rencontre peut être déposé par l'équipe désavantagée contre une décision erronée de l'arbitre pour fausse interprétation du règlement (faute technique) ou pour une erreur de chronométrage et/ou de mesure du temps (durée) de pénalité.
2. Il n'y a aucun moyen de déposer un protêt contre une décision de l'arbitre portant sur les faits.
3. Immédiatement après l'incident ou, si le jeu est en cours, à la prochaine interruption de jeu, le capitaine ou le capitaine-adjoint de l'équipe qui proteste doit annoncer à l'arbitre le protêt en indiquant le ou les motifs.
4. En présence de celui qui proteste, l'arbitre doit immédiatement informer le capitaine ou le capitaine-adjoint de l'équipe adverse du dépôt du protêt ainsi que du ou des motifs de celui-ci.



5. Si l'arbitre ne revient pas sur sa décision ou si l'erreur de chronométrage ou de mesure du temps (durée) de pénalité n'est pas corrigée.



6. Le protêt déposé en cours de rencontre doit être confirmé par le club concerné immédiatement au terme de la rencontre, c'est à dire en quittant la glace, par le capitaine auprès du ou des Head (système à 3 ou 4) resp. chez les arbitres (au système à 2). Si cela n'est pas fait, le protêt déposé en cours de rencontre est considéré comme non-confirmé. L'arbitre doit veiller à ce que sur la feuille de match est explicitement inscrit : «protêt en cours de rencontre non confirmé» ou «protêt en cours de rencontre confirmé».
7. Le protêt déposé en cours de rencontre doit être confirmé par écrit auprès de l'autorité compétente.
8. En NL/SL/U20-Elit un Referee Report doit être établi seulement lorsque le protêt en cours de rencontre est confirmé. S'il n'a pas été confirmé, un bref message à l'OM suffit.
En NAFS on n'établit jamais un rapport. Si nécessaire le juge unique demande une prise de position.

Lors d'un tir de pénalité le protêt doit être annoncé avant l'exécution du tir.

Exemple:

Le joueur n'était pas sur la glace lors de l'infraction et veut maintenant tirer le penalty.

Dans ce cas le capitaine est autorisé à venir sur la glace pour déposer un protêt sur le champ.

Dès que l'arbitre a donné un coup de sifflet pour l'exécution du tir de pénalité il n'y a plus de possibilité d'annoncer un protêt sur le champ.

1.3. Equipement Espoirs + Classes d'âge

Extrait du livre des règles IIHF et interprétation des règles

1.3.1. Protection faciale intégrale, grille

Tous les joueurs/euses de la catégorie U18 et plus jeune (l'année et non la date de naissance est déterminante voir pt 8) doivent porter une protection faciale intégrale (visière complète ou grille).

Tous les gardiens/iennes de la catégorie U18 et plus jeune (l'année et non la date de naissance est déterminante voir pt 8) doivent porter une protection faciale intégrale ou doit être construite de manière à ce que ni le puck ni la palette de la crosse ne puissent s'y insérer.

La protection faciale intégrale doit être portée conformément aux règles et ceci se présente comme suit:

- a. La jugulaire doit être fermée; maximum un doigt d'espace entre la jugulaire et le menton



- b. Les courroies de la protection faciale intégrale doivent être fixées des deux côtés (fermées avec des pressions)



1.3.2. Casque de gardien de buts

Masque CAT EYE normal
= pas autorisé pour
U18 et plus jeune



Masque CAT EYE
LEGAL JR
= autorisé pour U18
et plus jeune - pa-
lette de la crosse et
puck ne peuvent pas
passer



S'il y a des doutes il faut prendre un puck et une crosse et contrôler si ces objets passent à travers la grille ou pas.



1.3.3. Visière, casque

Tous les joueurs de champs, nés après le 31.12.1974 doivent porter au minimum une visière. Le casque doit être porté de telle manière que la partie inférieure de son frontal ne soit pas distante de plus d'une largeur de doigt des sourcils. L'espace entre le **menton** et la **jugulaire** doit permettre le passage **d'un seul doigt**. La visière doit descendre suffisamment bas sur le visage pour protéger les yeux et la **partie inférieure du nez** côté frontal et latéral. La visière doit avoir **une hauteur minimum de 7,5 cm** et doit être fixée de chaque côté avec deux vis.

1.3.4. Protection dentaire

Tous les joueurs de champs de la catégorie U20 (l'année et non pas le jour et le mois est déterminante voir pt 9) doivent porter une protège-dents, de préférence du type sur mesure, s'ils ne portent pas une protection faciale complète (visière intégrale ou grille).

Il est recommandé que tous les joueurs U18 portent un protège-dents.

Si un joueur doit porter un appareil pour corriger les dents, ce qui rend impossible de porter un protège-dents, il doit présenter un certificat médical approprié, ce qui le dispense de l'obligation de porter un protège-dents.

Les femmes qui jouent dans une équipe féminine n'ont pas besoin de'un protège-dents.

1.3.5. Protection de la nuque et du cou

Les joueurs et les gardiens de but de la catégorie U20, U18 et plus jeunes doivent porter une protection du cou et de la nuque.

Ceci peut être une protection de la nuque „traditionnelle“ ou bien le modèle illustré ci-contre.

Le col doit être ajusté au cou. Si ce n'est pas le cas (col élargi) il n'est plus conforme aux règles.



1.3.6. Protection des oreilles

Les joueurs de la catégorie U20, U18 et plus jeunes doivent avoir une protection pour les oreilles fixée à leur casque.



1.3.7. Procédure en cas d'équipement incorrect - pénalités règle 202.9

Un joueur/gardien dont une pièce d'équipement n'est pas conforme ne sera pas autorisé à reprendre part au jeu avant d'avoir changé ou remis aux normes la pièce d'équipement en cause.

Si un arbitre constate ou a été rendu attentif au fait qu'une pièce d'équipement n'est pas conforme ou portée de manière incorrecte:

1^{ère} infraction ➤ amener le joueur au banc des joueurs ➤ avertissement aux deux équipes.

2^{ème} infraction par n'importe quel joueur ➤ faire changer l'objet ➤ pénalité de méconduite

Récidive par le même joueur/gardien ➤ pénalité de méconduite pour le match.

Gardien:

1. Si l'arbitre découvre **personnellement** qu'un masque de gardien U18 n'est pas correct, il procède comme suit:
 - Le gardien de but doit changer le masque ou être remplacé par le gardien substitut (avant que le gardien substitut entre sur la glace il faut vérifier son masque)
 - Avertissement à l'équipe
 - Toute autre violation de cette règle (équipement incorrect) par un joueur de cette équipe entraînera une pénalité de méconduite.
2. Si l'arbitre **est informé par une équipe** que le masque de gardien de but de l'adversaire n'est probablement pas correct, l'arbitre procède comme suit:
 - Il en prend note
 - Il contrôle le masque du gardien de but lors de la prochaine pause ou avant la prolongation.
 - S'il n'est pas correct, procéder comme indiqué au point 1.
 - S'il est en ordre, il n'y a **pas de pénalité de banc mineure contre l'équipe** qui l'a signalé à l'arbitre car il n'y a pas de retardement de jeu.

Si les deux masques ne sont pas conformes l'équipe a maintenant les possibilités suivantes:

- Changer la protection faciale intégrale
- Si ce n'est pas possible, l'équipe peut continuer à jouer avec 6 joueurs de champ (sans gardien)
- Si une équipe refuse de jouer, il faut prononcer les pénalités conformément aux règles de jeu, avant d'arrêter le match.

Si les deux équipes se présentent avec des gardiens qui n'ont pas de protections faciales intégrales conformes et que ces dernières ne peuvent pas être changées le match est arrêté, resp. ne commence pas.

1.4. Catégorie d'âge

a. Catégorie U18 et plus jeune

Nés en 2005 - pour toute la saison 2022/2023

Nés en 2006 - pour toute la saison 2022/2023

b. Catégorie U20

Nés en 2003 - pour toute la saison 2022/2023

Nés en 2004 - pour toute la saison 2022/2023

L'année de naissance est déterminante et pas le jour et le mois.

1.5. Répertoire des documents importants pour arbitres



IIHF Game Officials

IIHF Rule-Book	anglais	www.iihf.com
IIHF Game Officials Handbook	anglais	www.iihf.com
IIHF Off-Ice Officials Handbook	anglais	www.iihf.com
IIHF Officials Procedural Manual OPM	anglais	www.iihf.com

Tous les arbitres

IIHF livres des règles	Français ou allemand ou italien	Ex. pers
Recueil changements et interprétations des règles	Pour la saison en cours	Homepage SIHF
Recueil directives et aide-mémoires	Pour la saison en cours	Homepage SIHF
Règlement d'arbitre	Bases pour arbitres	Homepage SIHF
Directives pour la formation	Bases pour l'organisation des cours et les limites des tests	Homepage SIHF
Manuel d'arbitre (Syst à 2, Head, LM)	Document pour l'arbitre	Homepage SIHF

1.6. Règlements Swiss Ice Hockey

1.6.1. Enregistrement et Changements de Clubs de Joueurs

Art. 4 Contrôle de l'autorisation de jouer

2. Les arbitres doivent comparer le nombre de joueurs sur le banc avec le nombre mentionné sur la feuille de match et, au besoin, biffer des joueurs non-présents. Ce contrôle s'effectuera à l'issue du 1er tiers temps (soit avant la reprise du 2ème tiers temps). En cas d'infractions, l'arbitre à l'obligation d'établir un rapport. Un club fautif peut écopier d'une amende pour chaque joueur qui figure sur la feuille de match sans être présent à la rencontre.

3. Un gardien de but inscrit sur la feuille de match de peut pas être aligné comme joueur de champ lors de la même rencontre.

Art. 5 Preuve d'identité / Joueuses espoirs évoluant dans des équipes féminines

Chaque joueur et chaque joueuse (excepté joueur de la National League et de la Swiss League) doit pouvoir s'identifier par le biais d'un document officiel d'identité (*ou d'une bonne photocopie*). Sont considérés comme documents officiels d'identité: Le passeport, la carte d'identité, le permis de conduire ainsi que l'abonnement demi-tarif ou général des CFF. L'arbitre peut procéder à un contrôle d'identité auprès des joueurs. Les joueurs qui ne peuvent pas présenter de document officiel d'identité au moment du contrôle, ne peuvent pas participer à la rencontre.

L'alignement d'un tel joueur provoque une défaite forfait contre l'équipe fautive.

Si pendant le match il est constaté qu'un joueur participant à la rencontre ne figure pas sur la feuille de match, l'arbitre a l'obligation de renvoyer le joueur en question aux vestiaires. Si cette infraction est remarquée lorsque le joueur fautif a marqué un but ou qu'il ait effectué une passe décisive menant à un but (selon la règle IIHF 5.2), le but n'est pas valable et le joueur doit être exclu de la rencontre.

Avant d'exclure le joueur, l'arbitre doit contrôler son identité. Si le joueur fautif peut s'identifier et qu'il est autorisé à jouer pour son équipe et pour le match en question, il s'agit d'une erreur administrative sans conséquence de forfait pour son équipe.

1.6.2. Règlement Technique des Patinoires

Art.5 Verre de protection et filets



Directives & Aide-Mémoires Saison 2022 - 2023/-Général-SC-NAFS

Si la hauteur du filet installé à chaque extrémité de la surface de jeu dépasse 290 cm, une ligne rouge de 5 cm de largeur sera tracée sur toute la longueur du filet jusqu'à la fin de l'arrondi, à une hauteur de 285 cm mesuré depuis le sol.

Art. 6 Installations de sécurité autour de la surface de jeu

L'accès des joueurs, des entraîneurs, des arbitres et autres officiels d'équipes à la surface de jeu doit être disposé de façon à être protégé du public, des jets d'objets et/ou de liquides.

Une surface de sécurité d'une largeur de 1.50 m entre les bandes et la première rangée des spectateurs doit être installée pour assurer la protection de la surface de jeu.

Art. 10 Horloges et indicateurs

Pour les matches de la National League sont valables les directives des règlements «Exigences pour l'infrastructure de la NL&SL. Chaque patinoire doit être équipée d'une horloge électronique, qui permet aux joueurs, officiels de jeu et spectateurs de recevoir en tout temps des informations concernant la durée du jeu et des pénalités. Si on ne peut pas assurer aux joueurs, officiels de jeu et spectateurs une vue sur l'horloge du match il faut en installer une deuxième qui est synchronisée avec la première.

Art. 22 Vestiaires des arbitres

Chaque installation doit disposer d'un vestiaire séparé pour les arbitres, équipé d'un WC et d'une douche. Surface minimale : du local d'arbitres: **15 m²**

Le local doit comprendre également une table et suffisamment de chaises:

- a) LNA / LNB ainsi que Juniors Elite **min pour 4 personnes**
- b) Autres ligues **min. pour 3 personnes**

Une attention particulière doit être portée à la séparation des sexes lors d'arbitrages mixtes.

Deux vestiaires d'arbitres sont obligatoires lorsque l'installation comprend 4 vestiaires, sachant que deux rencontres successives ne peuvent se dérouler avec un seul vestiaire d'arbitres.

Art. 23 Dispositions générales

Les arbitres et autres fonctionnaires sont tenus d'annoncer toute infraction à ces prescriptions à la SIHF (National League et Regio League). La SIHF informe le club fautif via l'Arena Committee et lui donne un délai pour corriger les défauts signalés. En Ligue Nationale, l'information et le délai de mise en conformité sont donnés par la direction de la Ligue Nationale.

Lampes derrière le but

Il n'y a plus de règlement imposant la présence de lampes de but.

1.7. Codes pénalités pour rapport de jeu SIHF system reporter

23	Pénalité de mécouduit match 2 ^{ème} 5' / 10'
24	Tir de pénalité
27	Pénalités gardien
38	Coach's Challenge
39	Comportement antisportif envers officiels
40	Violence physique sur un officiel
41	Charge contre la bande
42	Charge incorrecte
43	Charge par derrière
44	Charge contre le genou



45	Coup de coude
46	Bagarre
47	Coup de tête
48	Charge contre la tête ou le cou
49	Coup de pied
50	Coup de genou
51	Dureté excessive
52	Slew-Footing
53	Jet d'équipement
54	Retenir
55	Accrocher
56	Obstruction
57	Faire trébucher
58	Harponner avec le bou du manche
59	Cross-Check
60	Crosse haute
61	Coup de crosse
62	Piquage avec la lame de la crosse
63	Retarder de jeu
64	Plongeon / Exagération
65	Equipement incorrect
67	Manipuler le puck avec la main
69	Obstruction sur le gardien de but
70	Quitteer le banc des joueurs ou de pénalité
73	Refuser de commencer le jeu
74	Surnombre de joueurs
75	Comporement antisportifs (sans officiels)
76	Engaement incorrect
86	Debukt du match ou des tiers
90	Auktres infractions
91	Charge illégale (Women)

Remarque :

En NL il n'y a pas de pénalités de match (PMS) mais uniquement 5' + PMM.

En Espoirs lors d'une pénalité de 5' il y a toujours une PMM automatique.



Directives & Aide-Mémoires Saison 2022 - 2023/-Général-SC-NAFS

1.8. Directives pour inscrire les pénalités sur le rapport de jeu

1. Le joueur no. 15 reçoit une pénalité mineure pour un plongeon / exagération

Temps	Début	Fin	No	Min	Code	Quoi
2500	2500	2700	15	2	64	Plongeon / Exagération

2. Le joueur no. 15 reçoit une pénalité de méconduite pour comportement antisportif

Temps	Début	Fin	No	Min	Code	Quoi
2500	2500	3500	15	10	39	Comportement antisportif envers un officiels

3. Le joueur no. 15 reçoit une pénalité majeure pour charge avec la crosse (5+20)

Temps	Début	Fin	No	Min	Code	Quoi
2500	2500	3000	15	5	59	Charge avec la crosse
2500	2500	6000	15	20	59	Charge avec la crosse (PMM)

4. Le joueur no. 15 reçoit une deuxième pénalité de méconduite dans le même match

Temps	Début	Fin	No	Min	Code	Quoi
2500	2500	6000	15	20	23	Pénalité de méconduite pour le match

5. Le joueur no. 15 reçoit une double pénalité mineure pour piquer avec la lame de la crosse (2+2+10)

Temps	Début	Fin	No	Min	Code	Quoi
2500	2500	2700	15	2	62	Piquer avec la lame de la crosse
2500	2700	2900	15	2	62	Piquer avec la lame de la crosse

6. Le joueur no. 15 reçoit une pénalité de match pour piquer avec la lame de la crosse

Temps	Début	Fin	No	Min	Code	Quoi
2500	2500	6000	15	25	62	Piquer avec la lame de la crosse (PM)

7. Le joueur no. 15 provoque un tir de pénalité et blesse son adversaire par accrochage

Temps	Début	Fin	No	Min	Code	Quoi
2500	2500	2500	15	PS	24	Tir de pénalité
2500	2500	3000	15	5	55	Accrochage
2500	2500	6000	15	20	55	Accrochage (PMM)

8. Le coach reçoit une pénalité de banc mineure pour réclamation

Temps	Début	Fin	No	Min	Code	Quoi
2500	2500	2700	TP	2	39	Comportement antisportif envers un officiels

TP = ne pas inscrire un numéro de joueur sur la feuille de match

9. Une pénalité ne figure pas dans la liste des codes = utiliser le code 90 "Autre infraction".

10. Le temps mort n'est pas inscrit sur la feuille de match.

11. Si un joueur doit changer son maillot taché de sang, le nouveau numéro doit être inscrit sous remarques. Rien ne change dans la composition de l'équipe. Il garde le numéro enregistré.



2. SPORT DE COMPETITION (NL, SL, U20-ELIT, U17-ELIT)

2.1. Rapport de jeu - expédition

L'arbitre qui figure en premier sur la feuille de match est responsable que toutes les signatures nécessaires soient présentes et prendra la feuille originale à la maison.

Si l'arbitre principal vient de l'étranger on procède comme suit :

- Système à 4 : L'arbitre étranger doit figurer en deuxième sur la feuille
- System à 3 : Le LM prend, à la place du Head, les documents à la maison.

Les originaux des feuilles de match et des compositions d'équipes que vous avez gardés à la maison pourront être détruits un mois après le dernier match de championnat.

2.2. Formulaires rapports et feuilles de match utilisation et destinataires

Les feuilles de match sont conformément aux directives et instructions "Referee Reports online, informations et modes d'emploi (disponibles en 3 langues) à télécharger.

Si pour une raison ou l'autre ceci n'est pas possible, il faut procéder de la manière suivante :

Qui	Quoi	A qui
NL	01 Referee Report (Pén match, pén méc match, etc.) Ce formulaire doit être sauvegardé comme suit: AAMJJ_Ligue_Joueur_Referee (Exemple: 150902_NLA_Jobin_Massy)	Envoyer seulement à une adresse et uniquement par E-Mail: <u>judge@sihf.ch</u> (va au Juge unique, au NL Management et au Officiating Management)
NL	02 Incident Report (événement particuliers NL, SL, Elite A, Elite B, NOVE) Ce formulaire doit être sauvegardé comme suit : AAMJJ_Ligue_Home-Team_Away-Team_Referee (Exemple: 150906_NLA_Bern_Ambri_Kurmann)	Envoyer seulement à une adresse et uniquement par E-Mail: <u>reports@sihf.ch</u> (va au NL Management et au Officiating Management)

2.3. Rapport - Transmission / Expédition

La copie de la feuille de match doit être sauvegardée comme suit:

AAMJJ_Ligue_Joueur_feuille de match
(Exemple: 150902_NLA_Jobin_feuille de match)

Le Referee Report accompagné du rapport de jeu doit être envoyé au juge unique (judge@sihf.ch) au plus tard **deux heures après la fin du match** par E-Mail.

L'Incident Report (évén.particulier) doit être envoyé au NL Management et au Referee Management (reports@sihf.ch) au plus tard **le lendemain à 0800 h.** par E-Mail.



Directives & Aide-Mémoires Saison 2022 - 2023/-Général-SC-NAFS

2.4. Rapport Jets d'objets

Pour les rapports BESO relatifs aux jets d'objets la réglementation suivante s'applique:

- Seuls les jets d'objets y compris les "douches de bière" contre des personnes sont à rapporter
- Seuls les jets d'objets entraînant le nettoyage de la glace par des tiers sont à rapporter
- À rapporter également les jets d'objets dangereux (balles en plomb, objets métalliques, plastique dur ou similaire)!

2.5. Rapport Vidéo Review

Tous les événements mentionnés ci-dessous doivent être signalés avec le "Incident Reporte (BESO).

Video-Review	Tous	Oui
Video Review System	Ne fonctionne pas	Oui
Video Review System	Angle de la caméra/Qualité mauvaise	Oui

2.6. Rapport Diving or Embellishment (Regel 64).

Les fautes pénalisées et les fautes suspectes doivent être en NL et SL signalées au moyen du formulaire PSO après le match :

2.7. Rapport Divers

Tous les événements mentionnés ci-dessous doivent être signalés avec le "Incident Reporte (BESO)" à l'adresse suivante: reports@sihf.ch

Quoi	Quand	Rapport
Jets d'objets	Moins de 5 objets	Non
Jets d'objets	Plus de 5 objets - Dès que le personnel doit aller sur la glace - Nettoyage de la glace	Oui
Jets d'objets	Contre des personnes	Oui
Feu d'artifice/fumigènes/pétard	Tous	Oui
Retard de jeu	Dès 5 min avant le match	Oui
Retard de jeu	Glace mouillée après la pause	Oui
Marquage des glaces/buts	Tous (p.ex mauvais marquages, buts défectueux, etc)	Oui
Sécurité	Tous	Oui
Ravitaillement	Après le match	Oui
Covid-19	Manque de désinfectant, masques, gants (seulement si cela affecte directement les arbitres).	Oui
Covid-19	Tousser contre un arbitre, adversaire ou autre personne	Oui

2.8. Etablissement d'un rapport protêt en cours de rencontre.

Un Referee Report doit être établi seulement lorsque le protêt en cours de rencontre est confirmé. S'il n'a pas été confirmé, un bref message à l'OM suffit.

2.9. Arbitres NL, SL, U20-ELIT ET U17-ELIT - Présence au stade de glace / patinoire

Au plus tard 90' avant le match - 30' avant le début au vestiaire d'arbitres.



2.10. Maillot d'arbitre

Tous les arbitres de la NL et SL doivent prendre deux maillots pour chaque match. Si un maillot est souillé de sang il doit pouvoir le changer.

2.11. Dresscode arbitres NL, SL, U20-ELIT

Nos sponsors continuent à nous fournir des vêtements. Afin de rendre justice aux sponsors et de développer les différents parrainages, le code vestimentaire suivant est établi :

Ligue nationale (sans les playoffs)

- Chemise bleue (chemise SIHF Navy Boot si reçue) ou Polo grise Uhlsport
- Gino ou pantalon à cinq poches
- GNL (000) chaussures, Kempa Sneakers ou chaussures de ville (Souliers Fretz si reçu)

Ligue suisse et U20-Elit (sans les playoffs)

- Chemise bleue (chemise SIHF Navy Boot si reçue) ou Polo grise Uhlsport
- Pantalons Gino ou jeans (pas de blue-jeans ou de jeans déchirés)
- Kempa Sneakers, Sneakers (pas de baskets) ou chaussures de ville (Fretz so reçu)

Tenue Playoff Hommes

Dresscode Business Casual:

- Les détails seront communiqués par Mail.

Apparence extérieure (barbe/rasage):

Pour tous les matches de préparation et de Regular Season NL/SL & U20-Elit le port d'une barbe soignée est autorisé. A partir de l'avant-dernier tour de la Regular Season de la NL/SL ainsi que pour tous les matches de playoff et playout le rasage de près est obligatoire.

Tenue Playoff Femmes (*en système à 3 ou 4*)

Dresscode Business Casual:

- Tailleur Pantalon de couleur discrète avec chemisier de couleur à légers motifs
- Pantalon plissé foncé avec un chemisier uni
- Chaussures foncées

2.12. Matériel reçu (équipement)

Les habits reçus sont à conserver **au moins** durant 3 ans. Ceci permet une présentation uniforme lors de cours, meetings, etc.

À partir du 01.06.21, tous les arbitres dans le domaine du sport d'élite sont tenus de porter exclusivement les articles de la maison Jakob Markt (Uhlsport). (Les articles tels que Nike, IIHF, etc. ne sont pas autorisés).

L'Officiating Management de Swiss Ice Hockey n'est autorisé à porter que des articles (Uhlsport) du fournisseur mentionné. Le personnel de l'interface doit veiller à ce que l'équipement correct soit porté lors des apparitions de l'Officiating (Uhlsport/Interhockey) par rapport à celles de la SIHF générale (Nike/Ochsner). (Exception souliers lors de l'échauffement)

Chaque arbitre (HD et LM) sera équipé d'appareils de haute technologie pour la communication sur la glace. Ces appareils sont mis à disposition des arbitres mais restent propriété de la SIHF.

A la fin de la collaboration avec la SIHF ces appareils doivent être entièrement restitués.

L'arbitre est responsable de la maintenance de l'appareil, de l'équipement et du bon fonctionnement. En cas de dommage causé lors de l'utilisation, des réparations gratuites seront effectuées rapidement via reftools GmbH. Email immédiatement à andrin.borra@reftools.ch, marie.bergling@sihf.ch et petter.kueng@sihf.ch.

En cas de perte ou dégâts causés par négligence, les frais seront attribués à l'utilisateur.



2.13. Renvoi du système de communication

Le système de communication doit être renvoyé à l'office de la SIHF, à l'intention de Marie Bergling, 10 jours après avoir dirigé le dernier match. Le dernier match ne sera pas payé aussi longtemps que le système de communication ne sera pas arrivé au bureau.

2.14. Jeux de hasard et paris

Il est interdit aux arbitres, superviseurs et membres de l'OffCom ou collaborateurs des OM régionaux de participer à tous les jeux de hasard ou de loteries en relation avec le hockey sur glace, notamment:

- Conclure des paris ou inciter quelqu'un à conclure des paris.
- Accepter des compensations (indemnités) en vue d'influencer les résultats.
- Fournir des informations directement ou indirectement, qui pourraient avoir un impact direct ou indirect.
- Toute violation de cette interdiction est examinée par les instances judiciaires compétentes.
- Toute personne qui a connaissance que cette interdiction a été violée, est tenue de la rapporter immédiatement au Referee-in-Chief ou à son adjoint.
- - Pour plus de détails : voir le Code de conduite

2.15. Medias

Le jour du match

Interviews avec les médias uniquement après entente avec le Director Officiating/RiC et/ou représentant de la ligue/RSV qui se trouvent directement sur place! Ces derniers sont limités à une interprétation de règle concernant une situation de jeu de son propre match. Aucun commentaire ne doit être fait au sujet d'une pénalité de méconduite pour le match ou une pénalité de match; il s'agit d'une enquête en cours. Les situations survenus lors d'autres matches ne sont pas à commenter.

En dehors

Les arbitres ont besoin d'une autorisation du Director Officiating pour des interviews en dehors des matches. Avant la parution de l'article ce dernier doit être soumis à la personne qui a donné l'autorisation.

2.16. Socials Medias

Il est interdit de publier des images ou commentaires concernant les matches sur Face book, Twitter, Hi5 ou sur n'importe quel autre réseau social.

2.17. Règlements et Directives du Sport d'Elite

Vous trouverez plus de détails dans les documents spécifiques ci-dessous

- Règlement Vidéo Aide à la décision
- Directives Déroulement du championnat SE
- Directives arbitres
- Directives Match de tests en SE
- Code of Conduct
- Pauses, Overtime, Shootout



3. SPORT ESPOIRS, AMATEURS ET FEMMES (NAFS)

3.1. Rapport de jeu - expédition

Le système de rapport remplace l'envoi de la feuille de match par courrier ainsi que les rapports par courrier électronique (Word ou PDF). L'enregistrement peut être effectuée sur un smartphone, une tablette ou un PC / ordinateur portable.

3.2. Formulaires rapports et feuilles de match- Utilisation et destinataires

Les feuilles de match doivent être téléchargés conformément aux directives et instructions "Referee Reports online, informations et modes d'emploi (disponibles en 3 langues).

Après avoir téléchargé les rapports et les feuilles de match, le premier arbitre mentionné archive les documents à la maison. Il peut les éliminer quatre semaines après la fin du championnat.

Délai: au plus tard le jour après le match jusqu'à 22h00.

3.3. Rapport / Feuilles de match- Transmission / Expédition

Si pour une quelconque raison ceci n'est pas possible, il faut procéder de la manière suivante :

Qui	Quoi	A qui
RL	01 SR-Rapport-f (Pén match, pén méc match, etc.)	Avec la feuille de match à Juridiction par E-Mail (chiedsrichter.rapport@sihf.ch) CC: selon directives de la REG-ARB
RL	02 SR-Beso Vorkommnis -f	Avec la feuille de match à Juridiction par E-Mail (chiedsrichter.rapport@sihf.ch) CC: selon directives de la REG-ARB

Si on établit des rapports d'arbitres (Word / PDF), ils doivent être envoyés **avec la feuille de match** par courrier A au secrétariat de la SIHF, Flughofstrasse 50, 8152 Glattbrugg, même s'ils ont été envoyés par courrier électronique ou par fax.

Délai : au plus tard le jour après le match jusqu'à 22h00 dans un bureau de poste.

3.4. Arbitres - Présence au stade de glace / patinoire de la L

MHL, 1ère ligue	90' avant le match - 30' avant le début au vestiaire d'arbitres
2ème ligue et plus bas + espoirs	selon les directives du Officiating Manager Ligue Amateur / SPOC

3.5. Tenue Prospects en NAFS

Les prospects portent en MyHockey League et en NAFS les maillots du NAFS sans numéro et les casques du NAFS sans les bandes de couleur.



3.6. Règlement et directives du NAFS

Dans les documents spécifiques suivants vous trouverez des informations complémentaires :

- Extrait des règlements et directives SEA
- Directives MySports League

Pour toutes questions ou suggestions, veuillez contacter directement le Directeur Officiating/RiC.